

**COMMUNE DE MONTPOTHIER**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 AVRIL 2022**

-----

L'an deux mil vingt deux, le huit avril le Conseil Municipal, convoqué le premier avril deux mil vingt deux s'est réuni à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAILLARD Frédéric, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Présents : MM GAILLARD, BAULIN, NICOLAS, DELOR, MARGOTTEAU, MERRIOT, HURY, THOMAS

Absents : néant

Absents excusés : MM CORNAZ représenté par M. GAILLARD, DIARD, MOREAUX

Ouverture de la séance à 19 h 00.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et fait procéder à l'appel.

Il dit que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BAULIN Annie

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2022**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire demande s'il y a des remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Février 2022.

**2022-07 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente le budget primitif 2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022, arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	338 151.15	338 151.15
INVESTISSEMENT	286 027. 65	286 027.65
TOTAL	624 178.80	624 178.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2022 de la commune, annexé à la présente délibération, comme arrêté ci-dessus.

**2022-08 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 (EXCEPTE POUR LA TAXE D'HABITATION)**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état 1259 et recueilli l'avis de la commission des finances réunie le 01 avril dernier, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- FIXE les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti transféré à la commune)	35.50 % (16.08 taux communal +19.42 taux départemental
- Taxe foncière non bâti	20,40 %
- CFE	14,15 %

- Précise que les taux communaux sont identiques à ceux votés l'année précédente, l'assemblée ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale.

**2022-09 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Le Conseil Municipal, sur présentation des dossiers de demandes de subvention et avis de la commission des finances réunie le 01 avril dernier, après en avoir délibéré, décide de reconduire à **2 400 €** le montant alloué en 2021 aux associations suivantes :

1° Comité des Fêtes et d'Animations : **950 €**

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés (présents et représentés)

Abstention : Mme MARGOTTEAU

2° Compagnie Sapeurs-Pompiers : **550 €**

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés (présents et représentés)

Abstentions : Mrs GAILLARD et HURY

3° ADMR : **300 €**

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

4° Les Amies du Mardi : **250 €**

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

5° OCCE Groupe scolaire Paul Pasquier : **200 €**

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

6° Association de Chasse « La Villageoise » : **150 €**

Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés

### **2022-10 ACTION UKRAINE : SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire communique le message de Monsieur le Préfet de l'Aube :

« Comme l'a annoncé M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, **le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)** afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. »

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de faire un don financier en faveur des victimes du conflit.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 01 avril dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une contribution financière de **1 000 €**, ce qui donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6713 au profit de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour L'Etranger Action Ukraine.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 20 h 00.

A Montpothier, le 12 avril 2022

P/Le Maire Absent,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Frédéric GAILLARD

